



Communiqué de presse
Paris, le 23 avril 2018

Réforme du « reste à charge zéro » : les audioprothésistes mettent en garde contre le risque d'un « échec sanitaire »

Les audioprothésistes mettent en garde contre le risque sanitaire grave qu'impliqueraient les modalités et les tarifs que tente d'imposer la Direction de la Sécurité sociale, dans le cadre des négociations en cours pour la mise en place du « reste à charge zéro ». Les enjeux de prévention de la dépendance imposent un vrai engagement de l'Assurance maladie obligatoire.

Le projet actuel prévoit l'addition de mesures telles que la fragilisation de l'accompagnement des patients ou l'interdiction de renouvellement avant 5 ans des appareils qui hypothèqueront gravement l'accès aux soins, en entraînant :

- **Des futurs déserts en audioprothèse.** Les premières études d'impact montrent que la nouvelle réglementation menacerait la viabilité économique de la filière. Les centres d'audition les plus fragiles devraient mettre la clé sous la porte, avec une raréfaction des audioprothésistes hors des grandes agglomérations.
- **Un accès à l'innovation empêché.** Le non-renouvellement des audioprothèses avant 5 ans empêcherait les patients de pouvoir bénéficier des dernières innovations technologiques. Et nuirait à la qualité des soins puisque 42 % d'entre eux ressentent aujourd'hui le besoin de renouveler leur équipement avant la 5^e année.
- **L'accompagnement des patients en danger.** La volonté affichée de dissocier la vente de l'équipement initial des prestations de maintenance et de suivi par l'audioprothésiste mettrait à mal l'indispensable accompagnement du patient. Un suivi de qualité est la condition *sine qua non* au maintien des performances des appareils et donc au bien être des malentendants.

Les audioprothésistes réaffirment leur volonté de contribuer à cette mesure de justice sociale, et ont pour cela formulé un ensemble de propositions chiffrées solidaires et réalistes, mais redoutent que cette négociation ne se traduise par une trahison de la promesse du chef de l'Etat, promesse essentielle pour la prévention de la perte d'autonomie.

La profession unie appelle la Direction de la Sécurité sociale à poursuivre la concertation en se concentrant sur la seule mise en place du « reste à charge zéro », en dotant la mesure de moyens soutenables par la filière et compatibles avec le maintien de la qualité des prestations, pour ainsi éviter un « échec sanitaire » qui pénaliserait les malentendants.

Les instances représentatives de l'audioprothèse sont le Collège national d'audioprothèse (CNA), le Syndicat national de l'audition mutualiste (SYNAM), le Syndicat national des entreprises de l'audition (SYNEA), le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF).

Contacts :

Guillaume Flahault – 06.48.79.80.02 – guillaume.flahault@gmail.com

Luis Godinho - 06.88.88.07.83 - contact@unsaf.org